

**DECISION DU MAIRE N°2025-104
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET : CONTRAT DE CESSIION DU DROIT DE REPRESENTATION D'UN SPECTACLE - ENTRE LA VILLE DE SAINT-FLOUR ET LA COMPAGNIE L'ESTAMINET ROUGE - DANS LE CADRE DU FESTIVAL DES HAUTES TERRES 2025

LE MAIRE DE LA VILLE DE SAINT-FLOUR,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 (5°) et L.2122-23 ;

VU la délibération du Conseil Municipal N°01/02/2021-02 en date du 1^{er} Février 2021 portant délégation de pouvoirs au Maire ;

DECIDE

Article 1 : Un contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle est conclu avec la Compagnie l'Estaminet Rouge dans le cadre du Festival des Hautes Terres 2025.

Article 2 : Les modalités de cession des droits de représentation d'un spectacle sont définies dans le contrat susvisé. La Compagnie l'Estaminet Rouge assurera un concert le Samedi 28 Juin 2025 de 16h à 17h20 sur la scène Margeride – Place d'Armes et un bal le Dimanche 29 Juin 2025 de 16h30 à 18h sur la scène du Puy Mary – Allées Georges Pompidou.

Article 3 : Cette cession du droit de représentation d'un spectacle est consentie moyennant le tarif de 3 600 €. La Ville de Saint-Flour prendra en charge 8 hébergements en box de l'internat Saint-Joseph du Vendredi 27 Juin 2025 au Lundi 30 Juin 2025 au matin. Concernant les repas, la Ville de Saint-Flour prendra en charge 8 repas du midi et du soir depuis le déjeuner du Vendredi 27 Juin 2025 jusqu'au diner du Dimanche 29 Juin 2025.

Article 4 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la Sous-Préfecture de SAINT-FLOUR, et fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Ville de Saint-Flour.

Article 6 : Tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Publiée le **26 JUIN 2025**

Transmise à la Sous-Préfecture
de Saint-Flour

le **17 JUIN 2025**

Fait à Saint-Flour, le 13 Juin 2025
Le Maire,

Philippe DELORT

CONTRAT DE CESSION DU DROIT DE REPRESENTATION D'UN SPECTACLE

Entre les soussignés :

Raison sociale COMPAGNIE L'ESTAMINET ROUGE

Siège social : 44 , Grande rue des galvachers - 71550 ANOST

N° SIRET : 532 344 884 00012 Code APE : 9001Z

Téléphone : 06 48 60 91 02

Licence d'Entrepreneur de Spectacle : 2-10475163

Courriel : mhthiery@orange.fr

Représentée par Marie Hélène THIERY , agissant en sa qualité de trésorière

Ci-après dénommée "**Le Producteur**"

ET

Nom Mairie de Saint Flour

1, Place d'armes - BP 36 - 15102 SAINT FLOUR CEDEX

N° SIRET : 21 150 187 9000 12

Téléphone : 06 77 99 74 87

Télécopie / courriel : fabiennetestu@yahoo.fr

Représenté(e) par Mr Philippe DELORT en qualité de maire

N° de licence : PLATESV-R-2021-006560/3-1033863

Personne à contacter, si différente du responsable légal : Fabienne TESTU - 06 77 99 74 87

Ci-après dénommé(e) "**L'Organisateur**"

Il est exposé ce qui suit :

A : Le Producteur dispose du droit de représentation en France (ou dans les pays concernés par la tournée) du spectacle suivant, pour lequel il s'est assuré le concours des artistes nécessaires à sa représentation :

- Artiste(s) ou groupe engagé : **MORVAN MASSIF**
- Titre du spectacle : **Concert et bal**
- **Date du concert : Samedi 28 juin de 16h00 à 17h20 (balances de 14h30 à 15h30)**
- **Durée du spectacle : 1h20** **Type de public : Tout public**
- **Lieu : Scène Margeride Place d'Armes Saint Flour (ville haute)**
-
- **Date du bal : Dimanche 29 juin de 16h30 à 18h00 (balances de 11h00 à 12h00)**
- **Durée du spectacle : 1h30** **Type de public : Tout public**
- **Lieu : Scène Puy Mary Allées Georges Pompidou Saint Flour (ville haute)**

B : L'organisateur s'est assuré de la disposition du lieu de représentation : ... dont les caractéristiques :

- ✓ sont conformes à la fiche technique annexée au présent contrat.
- ✓ sont connues et acceptées par les deux parties.

Cela exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

Le producteur s'engage à donner dans les conditions définies ci-après les représentations du spectacle mentionné ci-dessus sur le lieu défini ci-dessus .

Article 2 : Obligations du producteur

Le producteur fournira le spectacle entièrement monté et assumera la responsabilité artistique de la représentation.

Il assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises, de son personnel attaché au spectacle. Il lui appartiendra notamment de solliciter en temps utile auprès des autorités compétentes, les autorisations pour l'emploi, le cas échéant, de mineurs ou d'artistes étrangers dans le spectacle.

Le spectacle comprendra d'une manière générale tous les éléments nécessaires à sa représentation. Le producteur en assurera le transport aller et retour et effectuera les éventuelles formalités douanières.

Article 3 : Obligations de l'organisateur

L'organisateur fournira le lieu de représentation en ordre de marche. Il assurera en outre le service général des lieux : location, accueil, billetterie, encaissement et comptabilité des recettes et service de sécurité.

Il aura à sa charge les droits d'auteurs éventuels et en assurera le paiement.

Toute intervention en plein air est subordonnée au moindre risque d'intempérie et ne peut donc être garantie par le producteur, sans la mise en place par l'organisateur d'une protection efficace contre ce risque. En cas d'intempérie et à défaut de protection efficace contre celle-ci, le montant total du présent contrat reste dû par l'Organisateur, que le spectacle ait lieu ou non.

Article 4 : Prix du spectacle

Pour l'ensemble de ce contrat, l'organisateur versera à **La Compagnie L'estaminet rouge ...**, sur présentation d'une facture, la somme 3 600,00 € (**Trois mille six cents Euros**) TTC .

Prise en charge de 8 hébergements en box à l'internat du collège Saint-Joseph du vendredi 27 juin au lundi 30 juin au matin **ATTENTION** : le producteur devra prévoir ses duvets
8 repas midi et soir depuis le déjeuner du vendredi 27 juin jusqu'au dîner du dimanche 29 juin **ATTENTION** : dont un repas sans gluten et un repas sans lactose .
Rider loges : eau, bières, vin rouge et blanc ainsi que du café..

Conditions de paiement :

- ✓ Mandat administratif, après dépôt de la facture sur le serveur CHORUS PRO

Article 5 : Assurances

L'organisateur déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à la représentation du spectacle dans ses lieux (personnes physiques, matériels et lieux mis à disposition, décors et accessoires des artistes).

Article 6 : Enregistrement - Diffusion

En dehors des émissions d'informations radiophoniques ou télévisées, tout enregistrement ou diffusion, même partielle du spectacle devra faire l'objet d'un accord particulier.

Article 7 : Annulation du contrat

Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas suivants

Le défaut ou le retrait des droits de représentation à la date d'exécution du présent contrat entraînerait sa résiliation de plein droit pour inexécution de la clause essentielle de paragraphe A de son exposé.

Toute autre annulation du fait de l'une ou de l'autre des parties, entraînerait pour la partie défaillante l'obligation de verser à l'autre, à titre de clause pénale, une somme égale au montant du présent contrat.

Le présent contrat devra être retourné par l'organisateur dans les ... jours suivant la date de réception, au delà de ce délai le producteur est en droit de se considérer comme déchargé de toute obligation.

Article 8 : Compétence juridique

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Dijon mais seulement après épuisement des voies amiables (conciliation, arbitrage, etc...).

Fait à Anost, le **19 JUIN 2025**, en deux exemplaires

Le Producteur (Cachet et signature)


Cie L'ESTAMINET ROUGE
44, Grande rue des galvachers
tel: 06 77 51 11 25/03 80 91 19 74
N° Siret: 532 344 884 00012
N° Licences 2-10475163 - 104757

L'Organisateur (Cachet et signature)



Philippe DELORT

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: mardi 17 juin 2025 15:53
À: SECRETARIAT Ville de Saint-Flour
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2025-104

':.Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2025-104, télétransmis par Sarah COSTEROUSSÉ.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20250617-2025-104-AU.

Informations sur l'acte

Numéro : 2025-104

Objet : Contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle - Entre la Ville de Saint-Flour et la Compagnie l'Estaminet Rouge - Dans le cadre du Festival des Hautes Terres 2025

Date de décision : 17/06/2025

Date de transmission : 17/06/2025

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par thèmes / 8.9. Culture

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>

SECRETARIAT Ville de Saint-Flour

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: jeudi 19 juin 2025 17:09
À: SECRETARIAT Ville de Saint-Flour
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2025-104

'.: Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2025-104, télétransmis par Sarah COSTEROUSSE.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20250619-2025-104-CC.

Informations sur l'acte

Numero : 2025-104

Objet : Contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle - Entre la Ville de Saint-Flour et la Compagnie l'Estaminet Rouge - Dans le cadre du Festival des Hautes Terres 2025

Date de décision : 19/06/2025

Date de transmission : 19/06/2025

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes / 8.9. Culture

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>